



*L'Union des  
producteurs  
agricoles*

**Fédération de l'UPA  
du Bas-Saint-Laurent**

**Résumé du mémoire  
de la  
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent**

soumis à la

**Commission pour la consultation sur le livre vert**

**pour une politique bioalimentaire**

**« Donner le goût du Québec »**

**Août 2011**

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent compte 23 syndicats affiliés qui regroupent 2450 productrices et producteurs agricoles. La Fédération a traditionnellement été un leader du développement régional et a contribué à mettre en place plusieurs organismes et projets.

L'agriculture génère 9 % du PIB régional. La moitié des recettes proviennent de la production laitière. Nous sommes également des leaders en production acéricole et ovine.

***Ce que devrait contenir une politique agricole :***

Des mesures favorisant le développement, partout au Québec, d'entreprises agricoles de diverses tailles. Des mesures ayant comme objectifs le développement de produits mais aussi la qualité de vie des productrices et producteurs.

***Les principales mesures à inclure à une politique :***

- Assurer un revenu adéquat aux producteurs provenant du marché.
- Un filet de sécurité efficace pour pallier aux aléas du marché.
- Appui à l'exclusion des produits alimentaires des négociations commerciales internationales.
- La réciprocité des normes réglementaires pour les produits entrant au pays.
- Promotion de l'achat local et imposition de pourcentage minimum de produits locaux à acheter par les distributeurs et institutions publiques.
- Soutien à la valorisation de l'agriculture.
- Mesures favorisant le transfert et l'établissement : Soutien aux Centres régionaux d'aide à l'établissement. Fiscalité favorable au transfert. Bonification du programme d'aide à l'établissement lié à la formation.
- Présence accentuée du MAPAQ dans le soutien et l'accompagnement. Intervention et soutien individualisés auprès des entreprises en difficulté.
- Analyse et intervention du MAPAQ en fonction des caractéristiques de l'agriculture nordique. Caractéristiques agronomiques, climatiques, éloignement et autres.
- Importance du maintien des outils collectifs et équitables de mise en marché des produits.
- Maintien du principe de l'accréditation syndicale unique.
- Importance de conserver la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles.



*L'Union des  
producteurs  
agricoles*

**Fédération de l'UPA  
du Bas-Saint-Laurent**

CAPERNE – 008M  
C.G. – Livre vert  
Politique  
bioalimentaire

**Mémoire de la  
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent**

présenté à la

**Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie  
et des ressources naturelles (CAPERN)**

**Consultation sur le livre vert pour une politique bioalimentaire :  
Donner le goût du Québec**

**Août 2011**

## TABLE DES MATIÈRES

---

1.	LA FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT .....	3
2.	L'AGRICULTURE AU BAS-SAINT-LAURENT .....	5
3.	UN PARTENARIAT ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE AGRICULTURE .....	6
4.	POUR UNE VISION À LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE .....	8
5.	LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS QUE DEVRAIENT CONTENIR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE .....	9
6.	COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES .....	11
7.	VALORISATION DE L'AGRICULTURE .....	13
8.	PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.....	13
9.	TRANSFERT ET ÉTABLISSEMENT.....	14
10.	L'ACCREDITATION UNIQUE D'UNE ORGANISATION SYNDICALE POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES.....	15
11.	LEADERSHIP DU MAPAQ.....	16
12.	CONCLUSION.....	17

## 1.- LA FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT

---

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, fondée en 1930, regroupe 23 syndicats et groupes affiliés. La Fédération, ainsi que ses affiliés, sont constitués en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec.

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent est affiliée à la Confédération de l'UPA.

La mission de la Fédération est de défendre et représenter les intérêts économiques et sociaux des 2450 productrices, producteurs, ainsi que leur famille présents sur son territoire.

Nous participons activement à de nombreuses structures socioéconomiques de la région et avons contribué à la création de divers organismes de services aux producteurs agricoles, les plus récentes étant : Coopérative de producteurs de chaux, Coopérative des encans d'animaux, Centre de transformation de la viande et autres.

Il y a quelque temps, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent s'est dotée d'une vision d'avenir de l'agriculture suite à un exercice de consultation de nos membres. Permettez-nous de vous en livrer quelques extraits :

*« Nous, agricultrices et agriculteurs du Bas-Saint-Laurent, affirmons qu'il y a de l'avenir pour l'agriculture dans notre région et que nous sommes fiers et passionnés de pratiquer notre profession. Nous souhaitons qu'elle soit connue, reconnue et mise en valeur pour sa vocation première qui est de nourrir la population d'ici et d'ailleurs.*

*À l'intérieur de notre agriculture, toutes les productions et toutes les tailles d'entreprises auront leur place dans la mesure où elles respectent les critères du développement durable, à savoir un développement qui soit viable économiquement, respectueux de l'environnement et accepté socialement.*

*Nous nous engageons à contribuer à l'occupation du territoire et à la valorisation de notre région par le développement de l'agriculture.*

*Notre devenir repose sur l'épanouissement des personnes qui vivent de notre secteur d'activité ou qui souhaitent s'y engager, pour leur propre bien-être et celui de leur communauté. Nous voulons que la population apprécie et soit fière, comme nous, de la qualité et de la diversité des produits de notre agriculture régionale. »*

Comme vous pouvez le constater, notre vision de l'avenir de l'agriculture dépasse la notion de produit pour englober un modèle d'agriculture basé sur des entreprises agricoles familiales, opérant sur l'ensemble du territoire et en harmonie avec sa communauté.

Nous espérons que ces dimensions seront prises en compte dans la future politique agricole.

## 2.- L'AGRICULTURE AU BAS-SAINT-LAURENT

---

Les données qui suivent ont été compilées par la Direction régionale du MAPAQ Bas-Saint-Laurent et couvrent la région administrative 01. L'agriculture offre du travail à 8134 personnes qui sont impliquées à des degrés divers dans la production agricole.

Les 2173 entreprises agricoles du Bas-Saint-Laurent génèrent des recettes de 409 M\$ par année, produites grâce à des actifs de 1,8 G\$.

La production laitière génère 50 % des revenus. La région est aussi reconnue pour sa production ovine qui compte près du tiers de la production provinciale et, pour son industrie acéricole, qui compte sur les entreprises ayant la moyenne d'entailles la plus élevée au Québec.

L'agriculture est pratiquée sur 355 000 hectares de terres agricoles, ce qui représente 16 % de l'ensemble du territoire de la région, une donnée qui illustre bien l'importance de l'agriculture en terme d'occupation du territoire.

L'industrie bioalimentaire, dans son ensemble au Bas-Saint-Laurent, regroupe 3567 entreprises qui génèrent 9 % du PIB et 20 % des emplois de la région.

En novembre 2009, la firme ÉcoRessources, dans une étude commandée par l'UPA sur les retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et les régions, établissait qu'un emploi créé au Bas-Saint-Laurent équivalait à 22 emplois créés à Montréal, ce qui illustre bien l'importance des retombées positives de l'agriculture pour le Bas-Saint-Laurent.

### 3.- UN PARTENARIAT ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE AGRICULTURE

---

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent est une organisation connue et reconnue des acteurs socioéconomiques de la région. Son statut de représentant des producteurs agricoles s'avère un atout particulier pour les intervenants socioéconomiques afin de discuter des préoccupations régionales à l'égard de l'agriculture ou du développement de ce secteur d'activité économique, très important pour notre région et surtout pour nos communautés rurales.

Ce partenariat développé avec les différents intervenants socioéconomiques a permis de concrétiser des projets structurants et essentiels à notre agriculture régionale. Tel que soumis précédemment dans notre mémoire, la Coopérative des producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent, les Saveurs du Bas-Saint-Laurent, la Coopérative des encans d'animaux du Bas-Saint-Laurent, le Centre de transformation de la viande du Bas-Saint-Laurent, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent sont tous de bels exemples de concertation du milieu et d'un effort collectif.

D'autres projets régionaux, tout aussi importants dans la communauté et le secteur agricole, furent réalisés en concertation avec les acteurs socioéconomiques de la région. La valorisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire par la tenue d'Agri-rencontres dans chacune des MRC est un bon exemple de concertation. Les efforts déployés au cours des dernières années concernant le dossier environnemental ont permis de faire progresser le dossier en agriculture et mieux faire valoir les efforts des producteurs agricoles en ce sens auprès de la population pour l'amélioration de la qualité de l'eau. La promotion des produits régionaux, entre autres, par l'implantation de marchés publics locaux sont aussi de bons exemples. La concertation régionale et la volonté collective de développer notre agriculture sont à la base de tous ces projets.

D'autres projets sont en cours de réalisation. Il y a notamment un projet pour la transformation de la laine d'agneau et un projet pour la production et la transformation du lin.

L'agriculture représente une force économique et sociale pour la région du Bas-Saint-Laurent. Sans agriculture, plusieurs de nos municipalités rurales se retrouveraient dans une situation précaire. Pourtant, les producteurs agricoles ne représentent qu'une très faible partie de la population. Il faut agir collectivement si nous désirons développer une agriculture durable en harmonie avec les autres secteurs d'activité économique. Notre force réside dans le regroupement de nos énergies, tant humaines que financières, pour agir de façon concertée. Une division de nos forces aura un impact très négatif sur le développement de notre agriculture et notre concertation régionale.

#### 4.- POUR UNE VISION À LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

---

Le développement de l'agriculture fait l'objet d'une réflexion importante dans les forums internationaux. Les crises alimentaires ont mis en lumière l'importance de l'agriculture.

Au pays, l'alimentation est également abondamment discutée, que ce soit pour son influence sur la santé ou l'environnement, ou satisfaire les papilles gustatives de plus en plus à la recherche de nouveautés.

On peut déceler, dans le document soumis pour consultation, un intérêt particulier pour les produits alimentaires particuliers ou dits de créneaux.

Ils sont effectivement très à la mode dans certains milieux et offrent également des potentiels de développement intéressants. Dans le cadre de l'adoption d'une politique bioalimentaire, il faut cependant voir large et à long terme.

Avant qu'il y ait le produit qui se rend à nous, il y a des femmes et des hommes qui s'investissent avec passion dans la production d'aliments. Il faut les écouter et les supporter adéquatement.

## 5.- LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS QUE DEVRAIENT CONTENIR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE

---

- ✚ **Assurer un revenu adéquat et équitable pour l'ensemble des agriculteurs.** Comme on l'a déjà souligné, avant le produit, il y a le producteur qui a le droit d'avoir des conditions de vie comparables au reste de la société. Un revenu adéquat passe par un accès et des prix du marché qui tiennent compte des coûts de production et qui permettent d'opérer dans un environnement commercial et réglementaire concurrentiel, notamment à l'égard des importations.
- ✚ Il faut aussi **prévoir un soutien du revenu adéquat pour pallier aux aléas du marché.** À ce sujet, nous nous questionnons sérieusement sur le rôle de La Financière agricole, chargée d'administrer les programmes d'assurance stabilisation et récolte. Les relations avec cet organisme dont nous étions au départ partenaires se sont grandement détériorées.

Les programmes d'assurances auxquels contribuent les entreprises agricoles doivent être une composante essentielle d'une future politique agricole.

Le rôle de La Financière agricole pourrait même être élargi de manière à offrir une protection lors de la perte de bétail (assurance mortalité) et offrir une aide complémentaire à l'intervention fédérale en cas de maladies à déclaration obligatoire.

Au chapitre de l'assurance récolte, nous estimons que le système fondé sur les dérivés climatiques connaît des ratés importants, perd beaucoup de crédibilité mais doit être maintenu et bonifié pour refléter vraiment les pertes attribuables aux facteurs météorologiques.

- ✚ Les crises alimentaires ont mis en lumière l'importance **d'exclure des négociations commerciales internationales les produits alimentaires afin de pouvoir consacrer les aliments disponibles à nourrir les populations.**

✚ En attendant l'exclusion des produits alimentaires des négociations du commerce international, **exiger de nos partenaires commerciaux la réciprocité des normes réglementaires.**

✚ **Particularités de l'agriculture des régions périphériques**

La région du Bas-Saint-Laurent, comme les autres régions agricoles périphériques du Québec, pratique une agriculture que l'on peut qualifier de nordique. Elle est caractérisée notamment par un climat frais, des possibilités de cultures limitées et des coûts de transport et d'approvisionnement élevés.

Cette réalité devrait être reconnue dans certains programmes agricoles afin de moduler les interventions en faveur des régions périphériques qui ont à supporter des coûts d'exploitation plus élevés.

Une politique agricole pourrait fournir un cadre de développement propice à certaines productions que l'on retrouve davantage dans les régions périphériques : produits forestiers non ligneux, camerise, argousier, sureau, biomasse forestière et autres.

## 6.- COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

---

- ✚ Pour permettre aux producteurs d'aller chercher leurs revenus du marché, **promouvoir l'achat d'aliments le plus près possible des lieux de production et fixer un pourcentage minimum de présence de produits québécois sur les tablettes d'épicerie et dans nos institutions publiques.**

L'UPA a contribué à mettre en place diverses organisations comme Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent et un réseau de marchés publics pour faciliter l'accès aux marchés dans des productions de créneaux qui sont moins organisées. De façon générale, nous avons pu compter sur le soutien du ministère des l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour la mise en place de ces organisations mais dans le cadre d'une stratégie de développement de produits spécialisés, il y a lieu d'utiliser ces organisations comme levier de développement.

La grande majorité des produits agricoles (près de 70 % - étude ÉcoRessources) quittent la ferme pour être transformés ou conditionnés et emballés. Ce modèle caractérise l'agriculture du Québec, comparativement à l'agriculture de l'ouest du pays où les produits sont exportés sans transformation. Ce modèle ajoute de la valeur aux produits chez nous, garantit un approvisionnement stable et de qualité et des prix avantageux aux consommateurs.

Ces liens étroits entre la production et la transformation se sont établis et développés dans le cadre de relations entre les transformateurs et les producteurs regroupés au sein d'organismes de mise en marché collective. Ce modèle, qui sert bien l'ensemble des composantes des filières, a fait ses preuves. Les Offices de mise en marché agissent en toute transparence et doivent faire état de leurs résultats devant leurs membres annuellement. De plus, les décisions des Offices de mise en marché peuvent être soumises à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour homologation.

Le temps écoulé depuis la mise en place des Offices de mise en marché et des plans conjoints a fait oublier l'importance qu'ils représentent pour la production en région. Très peu d'entreprises agricoles ne pourraient survivre en région s'ils ne pouvaient compter sur les prix obtenus pour leurs produits quelle que soit leur provenance. En ce sens, ils constituent un très bel exemple de production « équitable ».

De plus, les plans conjoints ont fait la preuve, à de multiples reprises, qu'ils étaient assez souples pour favoriser le développement de produits spécialisés (fromages artisanaux, Natur'Boeuf, porc sans antibiotique, divers produits de l'érable).

Nous devons conserver, dans leur forme actuelle, nos instruments de mise en marché collective.

## **7.- VALORISATION DE L'AGRICULTURE**

---

La population urbaine s'est progressivement éloignée de l'agriculture, il faudrait prévoir à l'intérieur des programmes scolaires des éléments pour rapprocher les jeunes de l'agriculture, des produits alimentaires et de l'achat responsable.

De plus, il devrait exister un programme de soutien aux activités de valorisation de l'agriculture. À ce chapitre, les Sociétés d'agriculture, par les expositions agricoles qu'elles organisent dans les régions et à Québec, jouent un rôle important pour mettre en valeur l'agriculture. Il y aurait lieu de maintenir et bonifier le support qui leur est accordé.

## **8.- PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

---

L'agriculture, par définition, se pratique sur les terres agricoles. Pour assurer la pérennité de cette base essentielle à la poursuite des activités agricoles, il y a lieu de maintenir la LPTAA et la CPTAQ.

## 9.- TRANSFERT ET ÉTABLISSEMENT

---

Au Bas-Saint-Laurent, 1 entreprise agricole sur 5 procédera à un transfert de propriété d'ici 5 ans. Il s'agit toujours d'une période délicate. Les mesures de soutien à l'établissement gagneraient à être bonifiées pour les apparentés ou non et, il y aurait lieu de supporter financièrement les personnes qui se retireront de l'agriculture et qui consentiront des conditions de transfert avantageuses à leur relève.

Par ailleurs, nous avons pu constater que l'accompagnement des personnes en phase de transfert est un facteur de réussite important. À cette fin, les Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) doivent être soutenus adéquatement.

Les premières années suivant l'établissement sont critiques pour les nouveaux établis. Il y a quelques années, nous avons expérimenté avec succès un programme de parrainage dans lequel le nouvel établi était jumelé à un producteur agricole d'expérience. Ce programme a par la suite été modifié pour l'intégrer au programme régulier de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship. Nous pensons que les particularités des entreprises agricoles justifient un programme spécifique de parrainage pour faciliter les transferts de propriété et l'établissement agricole.

La Fédération de la relève agricole a résolument pris parti pour la Formation pré-établissement et en continu par la suite il s'agit d'un choix judicieux voire stratégique qui doit être encouragé.

Pour favoriser vraiment de nouveaux établissements une politique agricole devrait réviser le cadre fiscal actuel qui actuellement incite davantage au démantèlement qu'au transfert.

## **10.- L'ACCREDITATION UNIQUE D'UNE ORGANISATION SYNDICALE POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES**

---

Comme dans tout état et organisation démocratique, il appartient aux personnes directement concernées de se prononcer sur l'organisation qu'ils désirent supporter pour défendre leurs intérêts.

À cet effet, il appartient aux producteurs agricoles de décider de ce qu'ils entendent faire de leur organisation. Les producteurs sont très à l'écoute des préoccupations des consommateurs ou des intervenants socioéconomiques, cependant ils n'accepteront pas que d'autres décident à leur place qui doit les représenter.

La Loi sur les producteurs agricoles reconnaît une seule organisation syndicale pour représenter les intérêts des producteurs et productrices agricoles. Ce modèle a permis de développer une agriculture performante, dynamique et répondant aux attentes de la société.

À l'heure où le nombre d'acheteurs diminue (concentration de la distribution) et où nous devons défendre fermement nos positions en matière de commerce international, il n'y a pas lieu de diviser nos forces.

Nous demandons donc que le principe d'accréditation unique soit maintenu dans le livre vert sur la future politique agricole québécoise.

## 11.- LEADERSHIP DU MAPAQ

---

Pour accompagner et soutenir le développement de l'agriculture, le MAPAQ a un rôle crucial à jouer. D'abord, en élaborant et en dispensant des programmes efficaces, avec des enveloppes budgétaires suffisantes et d'application simple, des programmes qui peuvent être modulés en fonction des particularités agronomiques ou autres des différentes régions. Il devra également disposer de suffisamment de ressources humaines pour effectuer son travail.

Le ministère, ayant un rôle d'accompagnateur et de développeur, doit trouver une façon de venir en aide aux entreprises qui « passent dans les mailles du filet ». Le programme chargé d'accompagner ces entreprises connaît des problèmes importants. Certaines entreprises qui sont performantes mais qui n'ont pas de liquidités se voient refuser tout soutien financier alors qu'elles seraient en mesure de faire face à leurs obligations. D'autres, en situation précaire, se font indiquer la sortie plutôt que de se voir offrir un soutien adapté.

Dans ses interventions, le ministère devrait également prendre en compte les caractéristiques propres des régions périphériques qui composent avec des conditions de production différentes (climat, éloignement, fertilité) que les régions centrales.

Il y aurait lieu de procéder à une analyse de l'ensemble de l'intervention de l'État pour soutenir le développement de l'agriculture dans les différentes régions agricoles au cours des cinquante dernières années. Nous avons l'impression que plusieurs programmes d'amélioration des sols (drainage, travaux mécanisés, épierrement et autres) ont permis de faire le travail pendant de nombreuses années dans les régions centrales. Quand ces programmes sont devenus réellement accessibles en région, ils l'ont été pendant quelques années seulement avant que les programmes soient abandonnés, ce qui a eu pour effet de limiter la productivité de nos sols.

Le ministère pourrait contribuer davantage au développement et ainsi positionner l'agriculture comme activité économique primordiale. Au fil des ans, ses ressources se sont étiolées et nous serions d'accord à ce qu'il redevienne un leader pour l'accompagnement et le soutien aux entreprises agricoles.

## 12.- CONCLUSION

---

Nous apprécions que le gouvernement du Québec désire se doter d'une politique structurante pour le développement de l'agriculture au Québec.

Nous avons la chance, au Québec, de pouvoir compter sur une agriculture pratiquée par de nombreuses familles et individus passionnés par l'agriculture dans toutes les régions agricoles du Québec.

Nous tenons à ce modèle et sommes convaincus qu'il sert bien la population en entier.

Si le gouvernement désire s'impliquer à long terme dans le développement de l'agriculture en collaboration avec les familles agricoles et leurs organisations, il pourra compter sur notre appui.



*Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
Téléphone : 418 723-2424 - Télécopieur : 418 723-6045  
Courriel : [bas-saint-laurent@upa.qc.ca](mailto:bas-saint-laurent@upa.qc.ca)